

Date de la convocation
18/03/2024
Date d'affichage
18/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

L'an deux mil vingt quatre

Et le 25 mars

à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Régis VILLENEUVE, Maire.

Présents : Arlette FRANCHEQUIN, Julien MARTIN, Frédéric MAUCLAIR, Jennifer VASSENET, Yves GENIN, Frédéric BLANDIN, Régis VILLENEUVE, Sophie BREVET, Yannick GUICHARDAN, Aurélie KLEINE, Laëtitia PUZEL-GOISSET

Absent(s) : Angéline LAURENÇOT (excusée), Antoine GENIN (excusé), Thierry AUBRY (excusé), Pascale MONNIER (excusée)

Pouvoir (s) :

Angéline LAURENÇOT a donné pouvoir à Julien MARTIN

Antoine GENIN a donné pouvoir à Régis VILLENEUVE

Sophie BREVET a été nommée secrétaire de séance.

### Budget primitif 2024 – budget principal

Le Maire présente le budget primitif 2024 pour le budget principal comme suit :

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	1 156 630.61 €	947 809.00 €
Investissement	6 846 412.04 €	6 846 412.04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- Approuve le budget primitif 2024 pour la commune.
- Délègue au maire le droit de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-217001981-20240325-2024-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024

Publication : 26/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait conforme,  
Dampierre-sur-Salon, le 26 mars 2024

Le Maire,  
Régis VILLENEUVE.

